

**MISSION : AMENAGEMENT,  
DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE  
POLITIQUE : DEVELOPPEMENT  
DURABLE ET ENVIRONNEMENT**

**PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION  
DES INONDATIONS II (PAPI 2) DU FLEUVE VAR**

**RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT**

Le présent rapport présente le programme d'actions de prévention des inondations II (PAPI Var 2) du fleuve Var pour les années 2012 à 2018, et propose de donner un avis favorable à sa mise en oeuvre.

Dans le cadre du transfert de domanialité du fleuve Var de l'État au bénéfice du Département et de l'élaboration du plan de prévention du risque inondation (PPRi) de la basse vallée du Var, un premier programme d'actions de prévention des inondations, le PAPI 1, a été signé le 24 juillet 2009 entre l'État et le Département. D'un montant d'environ 23 millions d'euros, ce programme vise notamment à réaliser des travaux de protection prioritaires de la basse vallée (la protection de la partie ouest de Nice, de Saint-Laurent-du-Var, du lac du Broc, l'abaissement des premiers seuils du Var et le recalibrage de certains vallons...).

Or, la réduction des risques d'inondation nécessite de poursuivre les actions engagées à d'autres secteurs non traités dans le cadre du PAPI 1 et pour lesquels les enjeux sont élevés : sécurisation des digues rive gauche, protection contre les vallons, prolongement des protections en rive droite de Saint-Laurent-du-Var, abaissement des seuils n°8 et 7, amélioration de la prévision des crues, réduction de la vulnérabilité des zones habitées.....

A cet effet, le Département souhaite s'engager dans l'élaboration d'un PAPI Var 2, suite à l'appel à projets du 17 février 2011 du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL), relatif aux programmes d'actions de prévention des inondations dans le cadre de sa politique de prévention des risques. La circulaire du 12 mai 2011 a mis en place une procédure qui vise à sélectionner les projets PAPI au niveau national et en précise les modalités d'élaboration, de suivi et d'instruction.

Dans cette optique, le Département a décidé de se porter candidat à la labellisation PAPI 2 par délibération de l'assemblée départementale du 23 juin 2011. Un courrier d'intention, adressé à Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, co-signé par le président du conseil général et le président de Nice Côte d'Azur (NCA), a été adressé le 18 juillet 2011, précisant la volonté de ces deux collectivités de s'engager au plus tôt dans une démarche de mise en oeuvre d'un PAPI 2.

Le projet de PAPI 2 pour les années 2012 à 2018 comporte 27 actions définies en concertation entre les différents acteurs du territoire (NCA, EPA Plaine du Var, Etat, la

direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) , la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)) d'un montant global de 65 582 280 euros. Le Département est maître d'ouvrage de douze actions pour un montant estimé à environ 52,9 millions d'euros.

Ces actions répondent aux sept axes prévus par le cahier des charges national :

- connaissance du risque et conscience du risque,
- surveillance, prévision des crues et des inondations,
- alerte et gestion de crise,
- prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme,
- actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens,
- ralentissement des écoulements,
- gestion des ouvrages de protection hydrauliques.

Lors d'une réunion qui s'est tenue le 30 août 2011 entre Mme Nathalie Kosciusko-Morizet et Messieurs Ciotti et Estrosi, il a été conclu de présenter le programme au comité de bassin Rhône Méditerranée à la fin du mois de novembre et au comité de labellisation le 13 décembre 2011, ce dernier validant la stratégie globale d'intervention du projet et octroyant les financements.

Pour la réalisation de ces actions, le Département peut bénéficier d'aides financières de l'Etat jusqu'à 40 % pour les travaux et 50 % pour les études. Les financements complémentaires pourront provenir, à l'instar du PAPI 1, de la Région à hauteur de 20 %, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse ainsi que des collectivités concernées (NCA, ville de Nice).

**En conclusion, je vous propose :**

- 1°) de donner un avis favorable au programme d'actions de prévention des inondations du fleuve Var 2, pour les années 2012-2018, dont le programme détaillé figure en annexe ;
- 2°) de prendre acte qu'en qualité de maître d'ouvrage le Département s'engage à réaliser douze actions pour un montant évalué à 52,9 millions d'euros, sur un programme comportant vingt-sept actions, dont le montant global est estimé à 65 582 280 euros ;
- 3°) de prendre acte que la convention relative à la mise en œuvre du PAPI 2 Var à intervenir avec l'Etat sera soumise, pour approbation et signature, à une prochaine commission permanente ;

4°) d'autoriser le président du conseil général à solliciter les aides financières complémentaires auprès des financeurs potentiels tels que les collectivités concernées, la Région et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

## Programme d'actions de prévention des inondations du fleuve Var (PAPI II) 2012 – 2018

| <b>Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</b>  |                   |                             |
|--|-------------------|-----------------------------|
| Actions  | Maître d'ouvrage  | Montant prévisionnel (€ HT) |
| Étude de la contribution des systèmes karstiques aux crues du Var  | CG06              | 50 000                      |
| Actions de sensibilisation du grand public sur la culture du risque inondation dans la plaine du Var   | Ville de Nice     | 50 000                      |
| Observatoire: suivi de l'évolution du fleuve   | CG06              | 100 000                     |
| Total  |                   | 200 000                     |
| <b>Axe 2: Surveillance, prévision des crues et des inondations</b>   |                   |                             |
| Amélioration de la prévision des crues du Var aval opérée par le Système de Prévision des Crues (SPC) Méditerranée-Est   | État              | 0                           |
| Développement d'un système intégré de prévision des crues des vallons et des ruissellements urbains  | CG06              | 400 000                     |
| Mise en place de la fonction référent inondation départemental   | État              | 0                           |
| Total  |                   | 400 000                     |
| <b>Axe 3: Alerte et gestion de crise</b>   |                   |                             |
| Mise en œuvre d'exercices de secours à l'échelle de la plaine du Var : simulations de scénarios de crues du Var  | Préfecture        | 0                           |
| Mutualiser et coordonner le volet inondation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) de la plaine du Var en vue d'établir un plan d'assistance et solidarité communautaire | CG06              | 400 000                     |
| Expérimentation d'un dispositif radiophonique d'information de la population   | Ville de Nice     | 50 000                      |
| Total  |                   | 450 000                     |
| <b>Axe 4: Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme</b>  |                   |                             |
| Mise en œuvre de règles d'urbanisme visant à réduire le risque inondation dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)  | NCA               | 250 000                     |
| Promotion de bonnes pratiques en aménagement et en construction auprès des aménageurs  | EPA plaine du Var | 10 000                      |
| Total  |                   | 260 000                     |

| <b>Axe 5: Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens</b>   |                      |                            |
|---|----------------------|----------------------------|
| Actions   | Maître d'ouvrage     | Montant prévisionnel (€HT) |
| Études de vulnérabilité et plans d'alerte et de secours sur le périmètre du Grand Arénas  | EPA plaine du Var    | 40 000                     |
| Étude de faisabilité technique et économique portant sur la réduction de la vulnérabilité du secteur du Marché d'Intérêt National (MIN)       | EPA plaine du Var    | 50 000                     |
| Étude de la vulnérabilité du territoire de la basse vallée du Var aux inondations   | NCA                  | 400 000                    |
| Diminuer la vulnérabilité des biens et des personnes en intégrant le risque inondation au développement de l'éco vallée                       | Ville de Nice        | 400 000                    |
| Mise en œuvre du programme de gestion de la végétation présente dans le lit et sur les berges du Var  | CG06                 | 2 400 000                  |
| Total   |                      | 3 290 000                  |
| <b>Axe 6: Ralentissements des écoulements</b>   |                      |                            |
| Réalisation de schémas de maîtrise des ruissellements urbains   | NCA                  | 400 000                    |
| Total   |                      | 400 000                    |
| <b>Axe 7: Gestion des ouvrages de protection hydraulique</b>  |                      |                            |
| Confortement de la rive gauche du Var (14 km)   | CG06                 | 30 000 000                 |
| Protection complémentaire de la rive droite au droit de Saint-Laurent-du-Var  | CG06                 | 7 700 000                  |
| Étude et travaux de la digue de Saint-Laurent-du-Var - tronçon ZI   | CG06                 | 5 700 000                  |
| Travaux sur les vallons en rives gauche et droite   | NCA                  | 9 000 000                  |
| Études de définition des travaux de protection sur les vallons  | NCA                  | 500 000                    |
| Protection complémentaire de la rive droite au droit de Gattières   | Commune de Gattières | 1 532 280                  |
| Abaissement des seuils 7 et 8 et confortement des digues associées  | CG06                 | 4 000 000                  |
| Étude du confortement du seuil 16   | CG06                 | 50 000                     |
| diagnostic approfondi des digues de protection contre les inondations du moyen Var (Puget-Théniers) et définition des travaux de confortement | CG06                 | 100 000                    |
| Confortement digue du Plan à Guillaume  | CG06                 | 2 000 000                  |
| Total   |                      | 60 582 280                 |

| <b>Synthèse</b>   |                        |
|---|------------------------|
| Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque       | 200 000 € HT           |
| Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations                | 400 000 € HT           |
| Axe 3 : Alerte et gestion de crise  | 450 000 € HT           |
| Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme               | 260 000 € HT           |
| Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens | 3 290 000 € HT         |
| Axe 6 : Ralentissements des écoulements                                     | 400 000 € HT           |
| Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique                      | 60 582 280 € HT        |
| <b>Total</b>  | <b>65 582 280 € HT</b> |